

INAUGURATION DES RUES ALBERT CAMUS ET DE GASCOGNE

MONT DE MARSAN

Vendredi 31 mai à 18h30



SOMMAIRE

I - Les principes d'aménagement

II - Les caractéristiques du chantier

III – Les travaux en quelques chiffres



I. Les principes d'aménagement

- mise en place d'un sens unique de circulation ;
- création de trottoirs accessibles en enrobé ;
- création de places de stationnement ;
- requalification des espaces verts, avec notamment des plantations d'arbres

II. Les caractéristiques du chantier

Le chantier concerne les rues Albert Camus et de Gascogne dans leur totalité.

Les réseaux ont été dissimulés par le SYDEC avec une participation financière de la Ville de Mont de Marsan.

Le génie civil du Très Haut Débit a été pris en charge par Orange. Le mobilier urbain et les plantations financés par la commune.

Le profil de voirie a été traité à plat de manière à favoriser l'accessibilité de l'espace public.

La particularité du chantier était un profil très plat et l'impossibilité de gérer par infiltration les eaux de ruissellement, qui sont donc renvoyé au réseau de collecte.

III. Les travaux en quelques chiffres

- Rue Albert Camus
 - Montant de l'aménagement de voirie : 85 000 € TTC
 - Financeur : Le Marsan Agglomération
 - Durée des travaux : Du 14 janvier 2013 au 15 février 2013



Avant travaux rue Camus



Après travaux rue Camus

Le chantier a nécessité la mise en œuvre de :

- 400 m² d'enrobé sur trottoir,
- 900 m² d'enrobé sur voirie,
- 450 m de bordures.

- Rue de Gascogne

- Montant de l'aménagement de voirie rue de Gascogne : 100 000 € TTC
- Financeur : Le Marsan Agglomération
- Durée des travaux : Du 14 février 2013 au 15 mars 2013.



Avant travaux rue de Gascogne



Après travaux rue de Gascogne

Le chantier nécessite la mise en œuvre de :

- 500 m² d'enrobé sur trottoir,
- 1000 m² d'enrobé sur voirie,
- 530 m de bordures.



Contacts :

Anne Marie Commenay – Le Marsan Agglomération
Tél. : 05.58.46.61.55 – 06.81.83.73.98 anne-marie.commenay@lemarsan.fr